



Code de déontologie



Table des matières

03

Un message de Brian	3
---------------------	---

04

La bonne façon de faire les choses chez Cognizant	4
---	---

05

Comment suivre notre Code de déontologie	5
--	---

06

Principe 1:

Nous méritons la confiance	6
Prévenir des activités de corruption	6
Éviter et gérer les conflits d'intérêts	8
Participation à des activités politiques et de lobbying	8

11

Principe 2:

Nous faisons ce qu'il faut, de la bonne façon	11
Agir de manière juste et honnête	11
Se conformer aux lois sur la concurrence	11
Conclure des ventes et faire du marketing et de la livraison en suivant les normes d'éthique	11
Respecter le commerce international	12
Interdire le blanchiment de capitaux	12

13

Principe 3:

Nous respectons les personnes et l'environnement	13
Respecter les droits de la personne	13
S'engager en faveur de la responsabilité environnementale	13
Protéger la santé et la sécurité de soi et des autres	13
Traiter les gens équitablement et interdire la discrimination et le harcèlement	14

15

Principe 4:

Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités	15
Respecter la vie privée, la confidentialité et assurer la sécurité de nos données	15
Protéger les actifs de l'entreprise et des clients	15
Communiquer de manière professionnelle et précise	16
Ne jamais prendre part à des opérations d'initiés	16
Pratiquer une bonne gestion financière	16
Gérer les dossiers de manière responsable	17

18

Considérations supplémentaires	18
Bon jugement	18
Enquêtes gouvernementales	18
Dispenses quant à la conformité à ce Code	18

19

Demander de l'aide ou soulever des inquiétudes	19
Accéder à la ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité de Cognizant	20

Un message de Ravi

Déontologique et
conformité de Cognizant
page Be.Cognizant

Les politiques d'entreprise
au niveau mondial
Cognizant



Chère équipe de Cognizant,

Nous avons chaque jour l'occasion de montrer que nous sommes honnêtes, respectueux des normes éthiques et de nos principes. Chaque fois que nous interagissons avec des clients, des prospects, des partenaires et entre nous, nous affirmons le caractère de notre entreprise. En termes simples, la réputation mondiale de Cognizant repose entre nos mains. Il est essentiel de rester fidèle à nos valeurs d'intégrité, de comportement éthique et de légalité.

Aussi ancrée et puissante que soit notre culture de l'intégrité, notre réputation peut être ternie par une seule petite erreur. Nous devons donc rester vigilants pour maintenir notre culture de déontologie et du respect des règles. Notre code de déontologie est conçu pour nous y aider.

Ce Code, ainsi que la vision, l'objectif et les valeurs de notre entreprise, nous servent de guide pour mener nos affaires de la bonne façon. Nous respectons toutes les lois applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. Nous ne prenons jamais de raccourcis ni ne contournons les règles. Nous nous traitons mutuellement avec respect. Nous signalons toujours les soupçons de mauvaise conduite en sachant que notre entreprise nous protégera des représailles pour avoir agi de bonne foi. En bref, nous conjugons haute performance et haute intégrité.

Vivre selon un ensemble clair de valeurs, d'éthique et de normes est ce qui permet de gagner et de conserver la confiance des clients, ce qui à son tour crée un avantage concurrentiel, contribue à notre croissance et renforce notre marque.

Travaillons tous ensemble pour faire en sorte qu'agir avec intégrité reste au cœur de notre culture.

Ravi Kumar S

Président-directeur général

Les quatre principes :

Notre façon de travailler nous définit.

1. Nous méritons la confiance.

Nous nous efforçons en permanence d'être un partenaire commercial de confiance et une entreprise socialement responsable.

Dans la poursuite de cet objectif, nous devons intégrer de manière constante des normes quant à l'éthique dans le cadre de nos activités d'affaires quotidiennes.

2. Nous faisons ce qu'il faut, de la bonne façon.

Nos clients, nos actionnaires et nos communautés dépendent de notre engagement pour agir avec le plus haut niveau d'intégrité.

3. Nous respectons les personnes et l'environnement.

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr et sain.

4. Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

Notre engagement à faire des affaires de manière conforme à la déontologie comprend le respect de la vie privée, la protection des renseignements et la protection des actifs.

La bonne façon de faire les choses chez Cognizant

Nous concevons des entreprises modernes pour améliorer la vie quotidienne. C'est notre objectif, et la manière dont nous le réalisons importe plus que jamais.

Au cœur de notre objectif se trouve le désir d'améliorer non seulement les entreprises de nos clients, mais aussi la façon dont nous fonctionnons en tant que chef de file dans notre secteur. L'une des façons dont nous nous distinguons sur le marché est de maintenir les normes d'intégrité les plus élevées. Notre réputation et notre succès en dépendent – mais c'est plus que cela. Que ce soit au travail, dans un centre de développement ou encore que nous travaillions sur les lieux en compagnie de nos clients, au bureau de notre siège social ou dans notre vie quotidienne, l'intégrité se situe au cœur de ce que nous sommes.

Nous avons créé notre Code de déontologie (« Code ») pour vous aider à vous assurer que tout ce que vous faites chez Cognizant est conforme à nos normes d'intégrité. Les principes de ce code et le programme de déontologie et de conformité y afférent sont approuvés par le conseil d'administration de Cognizant et bénéficient de son soutien total. Le conseil d'administration et la direction sont chargés de superviser le programme de déontologie et de conformité et le respect du présent Code.

Chacun(e) est responsable d'assurer le maintien d'une culture d'intégrité chez Cognizant.

Notre Code s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés de Cognizant à l'échelle mondiale, y compris ceux de toutes les unités commerciales, filiales et coentreprises de Cognizant pour lesquelles Cognizant exerce un contrôle opérationnel (collectivement appelées « associés »).

En tant qu'employé de Cognizant, vous devez :

- Respecter nos valeurs fondamentales d'intégrité dans tout ce que vous faites.
- Comprendre et suivre notre Code, nos politiques et nos procédures
- Respecter les lois, règles et réglementations en vigueur dans chaque pays où nous exerçons nos activités.
- Signaler toute violation soupçonnée à notre Code, sans craindre des représailles.

Comment suivre notre Code de déontologie

Ce que les associés doivent faire

Tous les associés sont responsables du maintien de notre culture d'intégrité. C'est non seulement la bonne chose à faire, mais c'est également une partie intégrante de notre engagement envers l'excellence et notre dévouement quant à être une entreprise socialement responsable

Apprendre

- Familiarisez-vous avec notre Code de déontologie, le comprendre et le respecter.
- Apprenez à connaître les détails des dispositions diverses de notre Code, de nos politiques et de nos procédures qui sont pertinentes à vos responsabilités quotidiennes spécifiques.

Être au courant

- Recherchez et traitez les développements dans votre segment commercial ou domaine fonctionnel qui pourraient avoir un impact sur la conformité de Cognizant sur le plan des lois et des réglementations, ou sur notre réputation.

Être attentif

- Signalez toute violation soupçonnée de notre Code, de nos politiques et procédures ou de dispositions de la loi.
- Collaborez pleinement aux enquêtes de Cognizant entourant notre code, nos politiques et nos procédures.

S'engager

- Suivez dans le délai prescrit les cours de formation en matière de conformité requis par Cognizant.
- Exécutez une certification annuelle reconnaissant votre engagement envers les principes énoncés dans notre Code.

Ce que les gestionnaires doivent faire

Les directeurs sont responsables de favoriser un climat de conformité dans lequel les associés comprennent bien leurs obligations et se sentent à l'aise de soulever des préoccupations, sans craindre de représailles.

Enseigner

- Rappelez aux associés que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants qu'un comportement éthique et le respect de notre Code.
- Veillez à ce que les associés sachent qu'ils peuvent signaler toute violation suspectée de la loi, ou de notre Code, de nos politiques ou de nos procédures, sans craindre de représailles.

Mener

- Favorisez un esprit d'éthique, d'intégrité et de légalité, en menant personnellement des efforts pour faire respecter la conformité.
- Communiquez l'importance de la conformité dès qu'une occasion se présente.
- N'exercez jamais de représailles ni tolérer celles-ci envers quiconque qui aurait signalé de bonne foi un non-respect des règles établies.

Communiquer

- Informez immédiatement notre responsable de la déontologie et de la vérification de la conformité dès que vous recevez un signalement concernant une violation suspectée de notre Code, de nos politiques, de nos procédures ou des dispositions de la loi.

Principe 1:

Nous méritons la confiance

Chez Cognizant, nous nous efforçons en permanence d'être un partenaire commercial de confiance et une entreprise socialement responsable. Dans la poursuite de cet objectif, nous devons intégrer de manière constante des normes quant à l'éthique dans le cadre de nos activités d'affaires quotidiennes.

Prévenir des activités de corruption

Nous n'offrons pas de pots-de-vin et nous n'en recevons pas. Ne jamais autoriser, offrir, promettre ou fournir tout élément de valeur, notamment des pots-de-vin, pour décrocher des contrats ou obtenir des avantages en lien avec les activités commerciales de Cognizant. Il est interdit de demander ou d'accepter des pots-de-vin, des commissions clandestines ou tout autre avantage indu.

Nous n'effectuons pas de paiements de facilitation. N'effectuez pas de paiements de facilitation pour accélérer les mesures administratives courantes du gouvernement, à moins que l'avocat général ne l'ait approuvé par écrit.

Nous tenons toujours des dossiers commerciaux complets et exacts. Veillez à ce que les feuilles de temps, les rapports sur les déplacements et les dépenses, les états financiers, la facturation client et les autres dossiers soient comptabilisés de façon exhaustive et exacte. N'interprétez ou n'identifiez jamais incorrectement une transaction dans nos registres et nos dossiers ou contourner les politiques ou les contrôles indiqués. Les dossiers et les livres de l'entreprise doivent correctement refléter la véritable nature de toutes les transactions commerciales, quel que soit leur volume.

Nous n'avons pas recours à des tiers pour « contourner » nos politiques. Ne retenez pas les services d'un tiers pour effectuer un paiement irrégulier en notre nom ou pour faire ce que nous ne pouvons pas faire en vertu de nos politiques d'entreprise.

DÉFINITIONS IMPORTANTES

On entend par **pot-de-vin** un paiement quelconque ou de « n'importe quelle chose ayant une valeur » qui est offert dans le but d'influencer de manière inappropriée des décideurs ou pour obtenir un avantage commercial frauduleux.

N'importe quelle chose ayant une valeur comprend des éléments comme de l'argent, des primes, des cadeaux, des faveurs, des dons à des organismes de charité, des contributions politiques, des offres d'emploi, d'hébergement ou d'activités de représentation, des rétrocommissions et toute autre

chose représentant un avantage préférentiel.

Un **paiement de facilitation** consiste généralement à verser une petite somme d'argent non officielle à un représentant gouvernemental situé en bas de l'échelle afin de garantir ou d'accélérer l'exécution d'une procédure gouvernementale courante et non discrétionnaire

Un **représentant gouvernemental** est une personne qui agit à titre officiel pour une entité gouvernementale ou au nom de celle-ci, y compris un employé ou un fonctionnaire de toute entité gouvernementale.

Une **entité gouvernementale** fait référence à

- tout gouvernement ou division gouvernementale;
- tout service, organisme ou intermédiaire d'un tel gouvernement ou une organisation;
- toute parti politique; ou
- toute société ou entité détenue ou contrôlée (partiellement ou totalement) par l'une ou l'autre des entités précitées ou agissant pour le compte de celles-ci.



Questions et réponses



Un simple merci?

J'envisage d'offrir un cadeau à mon client pour le remercier de sa fidélité envers Cognizant. Je sais qu'il a des enfants et je prévois donc d'acheter une console Xbox pour chaque enfant. Elles sont si populaires en ce moment! Puisqu'il s'agit d'un client avec un compte platine, cela semble approprié, n'est-ce pas?

Non, ce ne serait pas approprié.

Cognizant a des principes spécifiques qui régissent l'offre de cadeaux, d'activités de divertissement et d'hospitalité. Le cadeau proposé ne serait pas conforme à ces principes. Consultez et suivez toujours notre [Procédure pour les cadeaux et les activités de divertissement](#) avant de donner ou de recevoir un cadeau. Offrir des cadeaux ou des activités de divertissement coûteux à des clients ou à leurs proches pourrait donner l'impression d'une influence inappropriée, même si cela est légalement autorisé.

Vous en attendez trop?

J'envisage un nouveau fournisseur pour une initiative que notre équipe lancera plus tard cette année. Dans le cadre du processus d'évaluation, j'ai demandé au fournisseur s'il accepterait de se conformer aux dispositions détaillées de notre accord en matière de lutte contre la corruption, qui comprennent le respect des lois anticorruption, la réalisation d'une formation à la lutte contre la corruption et la réalisation d'un contrôle anti-corruption sur les sous-fournisseurs susceptibles d'interagir avec des fonctionnaires gouvernementaux au nom de Cognizant. Le fournisseur n'a pas pris d'engagement. Est-ce que j'en attends trop?

Si, pour une raison ou une autre, le service juridique ou le service de déontologie et de la vérification de la conformité estiment que votre fournisseur présente un risque élevé, **vous êtes alors tenu de veiller à ce que des contrôles appropriés soient mis en place pour gérer ce risque.** Dans ce cas, si le fournisseur a été jugé à haut risque à des fins de lutte contre la corruption, alors les exigences énoncées par le service juridique ou le service de déontologie et de la vérification de la conformité, y compris les dispositions contractuelles avec la gestion des conséquences correspondantes, notamment les droits de résiliation, doivent être respectées.

Vous n'en attendez pas trop et vous ne devez pas aller de l'avant avec le fournisseur à moins qu'il n'accepte de s'y conformer.

Approbation du gestionnaire autorisée?

Un client a demandé si Cognizant souhaitait être commanditaire de son tournoi de golf annuel au niveau argent pour un montant de 4 000 dollars américains. Le parrainage comprend notre logo dans la publicité et le programme de l'événement, la signalisation de l'entreprise tout au long de l'événement, deux parties jouées en double et des articles promotionnels offerts en cadeau. Si nous disposons des fonds nécessaires, la décision d'y participer peut-elle être prise par mon directeur?

Non. Outre l'approbation de votre directeur, d'autres examens seront nécessaires en fonction de la nature de l'activité.

Si le tournoi de golf est un événement caritatif dont les recettes sont versées à un organisme de bienfaisance, vous devez suivre les modalités décrites dans la [Politique mondiale relative aux dons de charité](#). Si le tournoi de golf n'est pas un événement caritatif, vous devez suivre la Politique de réquisition des événements à l'échelle mondiale. Pour de plus amples renseignements sur les exigences et le processus d'examen, voir la page [Événements à l'échelle mondiale](#).

De plus, si le parrainage est approuvé pour aller de l'avant, il faut tenir compte des exigences de la [Procédure pour les cadeaux et les activités de divertissement](#) si d'autres personnes en dehors de Cognizant sont invitées à jouer au golf (dans le cadre des deux parties jouée en double) ou reçoivent toute autre chose de valeur que seul un participant payant recevrait.

Éviter et gérer les conflits d'intérêts

Nous ne menons des affaires que pour servir au mieux les intérêts de Cognizant. Privilégier nos intérêts personnels au détriment de ceux de Cognizant crée un conflit d'intérêts et n'est pas permis. Nous ne menons jamais d'affaires sur la base de nos relations personnelles ou de tout intérêt personnel ou financier que nous pourrions possiblement avoir découlant du résultat d'une décision. De même, nous n'utilisons jamais notre lien avec Cognizant à des fins de gain personnel de quelque nature que ce soit. Des conflits potentiels pourraient en résulter :

- Emploi à l'extérieur de l'organisation et adhésion à un conseil d'administration.
- Investissements et accords financiers
- Relations personnelles intimes
- Rôles dans le gouvernement.
- Occasions avantageuses pour l'entreprise
- Cadeaux et activités de divertissement

Cognizant exige que les associés divulguent toute situation dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle donne lieu à un conflit d'intérêts. Si vous suspectez une situation qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, ou quelque chose que d'autres pourraient raisonnablement percevoir comme un conflit d'intérêts, vous devez le signaler à votre directeur ou au responsable principal du service de déontologie et de vérification de la conformité de Cognizant, comme indiqué dans notre [Politique relative aux conflits d'intérêts](#).

Si vous êtes membre du comité exécutif, un cadre dirigeant ou un membre du conseil d'administration, vous devez signaler toute situation de ce type par écrit à l'avocat général de Cognizant, qui en discutera ensuite avec le président du comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant. Le responsable principal de la déontologie et de vérification de la conformité de Cognizant ou l'avocat général, selon le cas, travaillera avec vous pour déterminer si vous avez un conflit d'intérêts et, le cas échéant, comment le résoudre au mieux. Toutes les transactions qui pourraient potentiellement donner lieu à un conflit d'intérêts impliquant un cadre dirigeant ou un membre du conseil d'administration doivent ensuite être soumises au comité de vérification et approuvées par celui-ci.

Nous n'offrons et ne recevons des cadeaux et des marques d'hospitalité d'affaires que lorsque cela est approprié et dans certaines circonstances. Il est de l'obligation de tous les associés de veiller à ce que tout cadeau ou hospitalité d'affaires ne soit offert ou accepté qu'en stricte conformité avec les politiques de l'entreprise en vigueur. En règle générale, il est interdit de donner ou de recevoir des cadeaux ou des divertissements qui influencent indûment les décisions commerciales, ou qui donnent l'impression de le faire. Bien que le fait d'offrir des cadeaux et des activités de divertissement raisonnables (non serviables) pour favoriser l'établissement d'une relation avec un client, de manière ouverte et transparente, puisse être autorisé, il faut veiller à respecter le droit applicable et à éviter toute apparence d'irrégularité. La [procédure de l'entreprise sur les cadeaux et les activités de divertissement](#) sert de guide en ce qui a trait aux cadeaux et les activités de divertissement recevables et établit également des exigences précises pour l'approbation de certains cadeaux et certaines activités de divertissement.

Participation à des activités politiques et de lobbying

Les associés peuvent participer au processus politique lorsqu'il s'avère évident qu'une telle activité est menée sur un plan individuel et non au nom de notre entreprise ni durant les heures de travail. L'utilisation des installations ou des ressources de l'entreprise pour des activités politiques peut être autorisée, mais uniquement sur approbation préalable de notre service des affaires gouvernementales. De même, nous ne faisons pas de contributions politiques aux candidats ni de lobbying auprès du gouvernement au nom de Cognizant, sauf si cela est explicitement approuvé par écrit par le service des affaires gouvernementales de Cognizant.

À NOTER

Un conflit d'intérêts ne constitue pas automatiquement une violation des dispositions du Code de Cognizant. Cependant, le fait de ne pas signaler rapidement un conflit d'intérêts constitue une violation. De fait, bon nombre de conflits d'intérêts peuvent être éliminés ou facilement résolus dès leur signalement.

La divulgation et la recherche d'une approbation pour toute activité pouvant donner lieu à un conflit potentiel permet à l'entreprise de documenter son approbation et tout contrôle convenu pour atténuer l'impact de ce conflit sur l'entreprise.





Principe 1 : Nous méritons la confiance

Questions et réponses

Demander à un ami

Je fais partie d'une équipe qui sélectionne un nouveau fournisseur et mon beau-frère travaille pour l'une des entreprises que nous envisageons. Au vu des faits et des données, son entreprise fait un excellent travail et je pense que c'est le bon choix. Est-ce que je peux recommander son entreprise car je pense que c'est ce qu'il y a de mieux pour Cognizant?

Vous pouvez recommander l'entreprise, mais vous devez **informer votre directeur** de votre relation et **renoncer à participer au processus de décision**. C'est la meilleure façon de s'assurer qu'il n'y a aucune apparence de comportement injuste ou inapproprié.

Travailler en parallèle

J'envisage de travailler à temps partiel pour une jeune entreprise qui n'est pas en concurrence avec Cognizant ou qui n'a pas d'offres similaires à celle-ci. Comme le travail que je ferais pour eux est différent de mon travail chez Cognizant, cela ne devrait pas être un problème, n'est-ce pas?

Divulguer, divulguer, divulguer!

Sauf exceptions limitées, tous les rôles et intérêts extérieurs doivent être divulgués sur le [Portail de la déontologie et de la vérification de la conformité](#). Reportez-vous à la [Politique relative aux conflits d'intérêts](#) pour plus d'informations sur les principes relatifs aux conflits d'intérêts. Si vous avez des questions, contactez la [Ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité](#) – cliquez sur Poser une question.

Principe 1 : Nous méritons la confiance

Points clés à retenir

- Prévenir des activités de corruption
- Signaler toujours un signe quelconque de corruption ou de comportement contraire à l'éthique, même si vous n'êtes pas tout à fait sûr.
- Privilégier nos intérêts personnels avant ceux de Cognizant créerait un conflit d'intérêts et cela n'est pas permis.
- Vous êtes tenu de signaler immédiatement tout conflit d'intérêts potentiel.
- L'implication des associés dans le processus politique doit se faire uniquement à titre personnel et non au nom de l'entreprise.

En savoir plus

- [Politique anticorruption](#)
- [Politique relative aux conflits d'intérêts](#)
- [Procédure pour les cadeaux et les activités de divertissement](#)
- [Politique mondiale relative aux dons de charité](#)
- [Procédure pour la sélection et la conservation des tiers](#)
- [Politique de conformité relative aux activités politiques et aux cadeaux aux fonctionnaires aux États-Unis](#)
- [Politique relative aux affaires menées dans le secteur public des États-Unis](#)

Un avantage concurrentiel

Dans le cadre de mon travail, j'ai accès à l'intranet d'un client. Je sais que nous essayons de conclure davantage de contrats avec le client et j'ai trouvé des informations sur leur intranet qui pourraient être utiles à l'équipe de soumission. Il n'est pas marqué confidentiel et j'y ai accès, donc je peux les partager, n'est-ce pas?

Non, il n'est pas acceptable de les partager. Il n'est pas non plus acceptable de consulter ces informations, sauf si cela fait partie de votre rôle. Nous ne pouvons pas utiliser notre accès aux systèmes des clients pour effectuer des recherches d'informations sur la concurrence ou d'autres informations de ce type qui pourraient être consultées sans autorisation appropriée. Lorsque nos clients nous donnent accès à leurs systèmes et à leurs informations internes, nous devons respecter cette confiance et toujours agir conformément à la déontologie et à l'intégrité. Même si les informations disponibles ne sont pas restreintes, autrement protégées ou marquées comme confidentielles, nous devons tenir compte de la sensibilité commerciale des informations et ne pas les utiliser à notre avantage sans autorisation. Nous ne devons jamais compromettre notre intégrité, notre réputation ou nos normes. Pas de raccourcis, pas de raccourcis, pas de pratiques contraires à l'éthique ou douteuses. Ce n'est pas ainsi que nous voulons gagner des marchés. Nous voulons seulement que Cognizant remporte des marchés de la bonne manière – avec intégrité et en nous appuyant sur notre talent et notre déontologie.

Principe 2:

Nous faisons ce qu'il faut, de la bonne façon

Nos clients, nos actionnaires et nos communautés dépendent de notre engagement pour agir avec le plus haut niveau d'intégrité.

Agir de manière juste et honnête

Nous respectons les renseignements confidentiels de nos concurrents. Afin de concurrencer de manière équitable au niveau du marché, nous devons démontrer le même respect quant aux renseignements confidentiels de nos concurrents que celui que nous avons pour nos propres données et renseignements. Recueillez toujours des renseignements concernant la concurrence d'une façon légale et éthique et n'employez jamais de mesures déloyales ou frauduleuses. Par exemple, nous n'utilisons pas notre accès aux systèmes des clients pour effectuer des recherches concernant des présentations de concurrents ou d'autres renseignements de ce genre qui pourraient être consultés sans avoir une autorisation requise. Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons pas avoir recours aux services d'un tiers pour faire ce que nous n'arrivons pas à accomplir par nous-mêmes..

Se conformer aux lois sur la concurrence

Nous nous conformons aux lois antitrust et régissant la concurrence en vigueur dans les pays où nous menons des affaires. Ne vous engagez jamais dans les ententes, les accords ou les plans avec des concurrents qui limitent ou qui restreignent la concurrence, y compris un établissement des prix et une allocation de parts des marchés. Ne discutez pas des prix que nous pratiquons pour les services ou de nos stratégies commerciales avec nos concurrents.

Conclure des ventes et faire du marketing et de la livraison en suivant les normes d'éthique

Nous utilisons des techniques commerciales et de marketing éthiques. Ne cherchez jamais à obtenir un avantage déloyal sur des clients, fournisseurs ou concurrents potentiels ou actuels en abusant d'informations confidentielles, en manipulant, en dissimulant ou en déformant des faits, ou toute autre pratique commerciale déloyale. Nos communications au sujet de nos services, qu'elles soient verbales ou écrites, dans des documents promotionnels, des présentations ou des présentations de diapositives, doivent toujours être exactes.

Dilemme lié aux DP

Je travaille sur une demande de proposition pour un client qui demande à Cognizant de lui fournir une assistance sur site pour ses sites mondiaux, dont certains pays sont, je crois, sous embargo. Le projet exigera également que Cognizant octroie des licences et envoie des copies du logiciel aux différents endroits du client dans le monde et contient une disposition de conformité à l'exportation qui exige que Cognizant obtienne des licences d'exportation auprès des autorités compétentes. Puis-je continuer à donner suite à la demande de propositions?

Avant de poursuivre, vous devez impliquer l'équipe responsable des Contrôles relatifs au commerce mondial et le service juridique de Cognizant. Premièrement, Cognizant interdit de faire des affaires avec les pays sous embargo et les parties sanctionnées. Vous pensez avoir repéré certains de ces pays dans la demande de propositions. L'équipe responsable des contrôles du commerce mondial devra déterminer si Cognizant peut fournir une assistance sur site dans les pays concernés. Deuxièmement, la DP semble exiger que Cognizant assume les obligations d'exportation et d'importation pour l'envoi du logiciel. Une telle activité nécessite l'assistance de l'équipe responsable des Contrôles relatifs au commerce mondial pour s'assurer que nous procédons dans le respect des lois applicables.

Respecter le commerce international

Nous respectons les réglementations du commerce international. Peu importe le lieu où vous travaillez, vous devez respecter les lois et règlements concernant les embargos, les sanctions économiques, les contrôles d'exportation, les exigences en matière d'importation et les réglementations antiboycottage. Cognizant interdit de faire des affaires avec certains pays et parties ou de les soutenir, directement ou indirectement. En outre, ces lois et réglementations s'appliquent à un certain nombre d'aspects de nos activités, notamment les transferts de technologie, l'accès aux logiciels, les voyages transfrontaliers avec des documents de données techniques, le partage d'informations contrôlées avec des ressortissants étrangers lors de visites aux États-Unis ou même avec des ressortissants étrangers qui peuvent avoir accès à des logiciels, des données ou des technologies dont l'exportation est contrôlée lorsqu'ils travaillent aux États-Unis.

Interdire le blanchiment de capitaux

Nous ne faisons pas de blanchiment d'argent. Nous nous engageons à mener des affaires uniquement avec des clients dignes de confiance, ayant des activités d'affaires légitimes, produisant des fonds dérivés de sources légitimes et légales. Ne participez jamais à l'acquisition, l'utilisation, la conversion, la dissimulation ou la possession des produits du crime, ni n'aidez aucune autre partie à le faire.

Points clés à retenir

- Agir de manière éthique.
- Respectez toutes les lois et les réglementations régissant la concurrence et le commerce.
- Connaissez votre client et ne faites affaire qu'avec des clients de bonne réputation impliqués dans des activités commerciales légitimes avec des fonds provenant de sources légales.

En savoir plus

- [Politique de gérance financière](#)
- [Procédure de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent](#)
- [Politique de conformité relative au commerce mondial](#)
- [Politique relative à la propriété intellectuelle](#)

Principe 3:

Nous respectons les personnes et l'environnement

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr et sain.

Respecter les droits de la personne

Nous respectons les droits de la personne dans toutes nos activités commerciales au plan mondial.

Quiconque travaille chez Cognizant a droit à un salaire et à des horaires équitables, conformes aux lois locales, et a droit à un environnement exempt de discrimination, de harcèlement et de représailles.

Nous ne tolérons d'aucune façon la traite des personnes. Nous n'avons pas recours au travail des enfants ou au travail forcé et nous ne travaillerons pas avec des tiers qui se livrent à de telles pratiques. Dans le cas où nous apprendrions l'existence d'un trafic d'êtres humains, nous signalons immédiatement de tels incidents aux forces de l'ordre.

S'engager en faveur de la responsabilité environnementale

Nous nous sommes engagés à agir de manière responsable sur le plan environnemental. Nous employons des pratiques durables afin d'aider à réduire notre empreinte écologique et aussi pour veiller à ce que notre impact sur la planète soit positif. Respectez toujours les lois, les réglementations et les normes environnementales qui sont en vigueur dans votre région.

Protéger la santé et la sécurité de soi et des autres

Nous offrons un environnement de travail sécuritaire. Toutes les activités d'affaires doivent être menées en ayant tous les permis, les approbations et tous les contrôles nécessaires afin d'être exécutées. Veuillez signaler tout problème potentiel lié à la sécurité ou à la santé à votre directeur.

Nous ne tolérons pas la violence, les menaces de violence, l'intimidation, le harcèlement, les abus ou les représailles physiques sur le lieu de travail. Si vous êtes victime de ces activités illicites ou êtes témoin de pareilles activités, veuillez le signaler immédiatement à un directeur.

Nous ne nous présentons pas à notre poste si nous sommes sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Nous interdisons l'utilisation, la vente, l'achat ou la possession des drogues illicites, l'abus des médicaments sur ordonnance et la consommation d'alcool sur notre propriété ou pendant nos assignations professionnelles. Veuillez informer un directeur si vous jugez qu'un associé semble avoir les facultés affaiblies ou si quelqu'un utilise une substance interdite au travail.

À noter

Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de violence, d'intimidation, d'une menace de violence, d'abus, de représailles physiques ou de tout autre comportement menaçant, vous devez le signaler immédiatement à un directeur.



Environnement de travail hostile

Ma patronne a un comportement verbalement humiliant, envers moi et plusieurs autres femmes au sein de l'équipe, concernant notre apparence et notre intelligence, et nous donne peu d'occasions sur le plan professionnel. D'un autre côté, elle vante les mérites et récompense toujours les autres membres masculins de l'équipe. Je veux parler, mais j'ai peur que si je le fais, ma patronne le découvre. Dois-je juste me taire?

Absolument pas! Ce genre de comportement est déplacé et pourrait être considéré comme étant du harcèlement. Faire des commentaires qui sont méprisants, abusifs ou à caractère sexuel est inapproprié pour tout associé de Cognizant, dans tous les types de circonstances. Nous avons une interdiction stricte de représailles pour avoir signalé des violations suspectées ou réelles de la déontologie, y compris le harcèlement sur le lieu de travail et Cognizant vous protégera si un responsable devait agir contre vous parce que vous avez soulevé une préoccupation.

Traiter les gens équitablement et interdire la discrimination et le harcèlement

Nous prenons des décisions en matière d'emploi sur la base du mérite. Nous traitons les autres avec équité et respect et valorisons les contributions individuelles de l'un l'autre. Nous ne devons jamais faire de discrimination quant aux caractéristiques légalement protégées d'une personne, comme la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité sexuelle, l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, un handicap ou un statut d'ancien combattant, lorsque nous prenons des décisions quant à l'emploi, y compris le recrutement, l'embauche, la formation, la promotion, le renvoi ou pour fournir d'autres conditions liées à l'emploi. Nous respectons également toutes les lois en vigueur concernant les chances égales d'accès à l'emploi, notamment celles qui ont trait à la discrimination et au harcèlement.

Nous ne tolérons pas les comportements discriminatoires, l'abus d'autorité ou le harcèlement de tout genre, entre autres à caractère sexuel. Nous devons également nous abstenir de faire des farces, de dire des insultes ou d'autres remarques au sujet des caractéristiques légalement protégées d'une personne, conformément aux lois en vigueur dans un pays précis ou encore concernant des commentaires à caractère sexuel. En aucun temps nous ne devrions permettre, encourager ou créer un milieu offensant, violent, discriminatoire, abusif ou hostile, que ce soit dans un endroit où nous menons des affaires (comme dans un bureau de Cognizant ou sur des lieux appartenant à un client) ou à d'autres endroits où nous nous réunissons pour une activité ou un événement dans le cadre du travail (comme dans un restaurant, un hôtel ou un centre de congrès).

En savoir plus

- [Politique mondiale de prévention du harcèlement, de la discrimination et de l'intimidation en milieu de travail](#)
- [Déclaration sur l'esclavage moderne](#)
- [Politique des droits de la personne](#)
- [Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité](#)
- [Développement durable et responsabilité sociale](#)
- Voir le [site des politiques des ressources humaines](#) pour les politiques et informations spécifiques à chaque pays.

Appel de Londres

Je viens de recevoir un courriel de quelqu'un qui prétend être Kristina de notre bureau de Londres, mais son adresse courriel provient du domaine @gmail.com. Kristina m'a demandé de fournir des renseignements personnels tels que la date de naissance de certains de nos associés. Nous travaillons dans une très grande entreprise, donc je ne connais pas tout le monde, mais puisque la demande vient d'un autre associé, dois-je y répondre?

Vous devez vérifier l'identité de la personne, l'objet de la demande et son « besoin d'en connaître ». Nous ne devrions pas fournir de renseignements personnels à qui que ce soit (à l'intérieur ou à l'extérieur de Cognizant) à moins que vous ne puissiez vérifier son identité, son autorisation d'accès à l'information et que celle-ci ne soit envoyée qu'à un compte de courrier électronique de Cognizant. Si vous avez besoin d'aide pour répondre ou effectuer ces vérifications, adressez-vous à votre directeur. Si vous constatez ou soupçonnez une perte ou une utilisation abusive de renseignements personnels, signalez-le immédiatement! Il est très important d'informer le CSIRT de tout incident relatif aux données dès que vous en avez connaissance.

Principe 4:

Nous sommes à la hauteur de nos responsabilités

Notre engagement à faire des affaires de manière conforme à la déontologie comprend le respect de la vie privée, la protection des renseignements et la protection des actifs.

Respecter la vie privée, la confidentialité et assurer la sécurité de nos données

Nous respectons et protégeons les renseignements confidentiels et personnels que nous détenons au nom de nos clients, de nos associés et de tiers. Nous recueillons et traitons les renseignements confidentiels et personnels conformément aux lois applicables et prenons des mesures pour les conserver en toute sécurité, conformément à nos politiques d'entreprise.

Protéger les actifs de l'entreprise et des clients

Nous utilisons la technologie de l'entreprise et du client de manière appropriée. Lorsque vous utilisez la technologie et les systèmes d'un client, prenez connaissance des obligations contractuelles et respectez-les. Familiarisez-vous avec la [Politique sur l'utilisation acceptable de Cognizant](#).

Nous protégeons les actifs de l'entreprise et des clients contre l'utilisation inappropriée, les abus, la divulgation non autorisée et le vol. Nous protégeons les actifs de l'entreprise et des clients – y compris la propriété physique, la propriété intellectuelle et les renseignements confidentiels (par exemple, les plans stratégiques et commerciaux, les renseignements financiers, commerciaux ou tarifaires, les listes et données de clients, les conditions de vente avec les fournisseurs et les plans promotionnels) – contre les abus et le vol. L'utilisation abusive comprend le partage de renseignements confidentiels avec des associés qui n'ont pas besoin de les connaître pour leurs responsabilités professionnelles et la divulgation de renseignements confidentiels en dehors de l'entreprise sans autorisation.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des autres et nous ne faisons pas une utilisation inappropriée de leurs renseignements confidentiels. Nous obtenons les autorisations appropriées avant d'accéder ou d'utiliser des logiciels, données, renseignements, graphiques ou systèmes de tiers. Nos associés n'utilisent pas les renseignements confidentiels de leurs anciens employeurs ou de nos concurrents.

Dans les médias

Un journaliste m'a contacté pour me poser des questions sur des rumeurs entendues au bureau. Tout le monde en parle; je peux donc les aider et partager ce que je sais, n'est-ce pas?

Seuls les porte-parole autorisés peuvent communiquer avec les médias au nom de l'entreprise. Si un représentant des médias (par exemple un journaliste, un blogueur ou un rédacteur) vous contacte, adressez ses questions à l'équipe de la communication d'entreprise. Ne divulguez jamais d'informations sur l'entreprise, y compris les courriels, et soyez toujours conscient du risque de partager accidentellement des informations confidentielles internes auxquelles vous avez été exposé. Considérez ceci, vous pourriez être dans un groupe WhatsApp en ce moment qui inclut des tiers tels que la presse ou des concurrents. Si vous deviez discuter de changements imminents de personnel qui n'ont pas encore été annoncés, vous n'auriez fait que partager des informations internes et confidentielles. Soyez attentif aux informations auxquelles vous avez accès et veillez à ne pas partager des informations confidentielles à l'extérieur. Merci de faire votre part pour garder toutes les informations confidentielles à l'intérieur de l'entreprise!

Communiquez de manière professionnelle et précise

Nous communiquons de façon professionnelle et de manière appropriée. Ne menacez jamais une personne ou l'entreprise et ne tenez pas de propos diffamatoires envers celles-ci et ne diffamez pas celles-ci. Communiquez de façon réfléchie, y compris sur les médias sociaux.

Nous ne communiquons pas avec la presse ou par le biais des médias sociaux au nom de l'entreprise, sauf si nous sommes autorisés à le faire. Sauf autorisation écrite du responsable des relations avec les investisseurs ou du responsable de la communication externe, ne communiquez avec aucun membre des médias ou de la communauté des investisseurs au nom de Cognizant, des clients, des concurrents ou de notre secteur.

Ne jamais prendre part à des opérations d'initiés

Nous avons la responsabilité de ne pas nous engager dans un délit d'initié et de contribuer à le prévenir. Dans le cadre de notre travail auprès de Cognizant, nous pouvons parfois avoir connaissance d'informations non publiques importantes au sujet de Cognizant ou d'une autre société (par exemple un client actuel ou potentiel, un partenaire ou une entité ciblée pour une fusion ou une acquisition). Nous avons l'obligation de veiller à ce que nous et nos personnes affiliées, comme les membres de notre famille, n'échangeons pas sur ces informations matérielles non publiques ou ne fournissions (« tuyau ») ou n'autorisons pas l'accès à ces informations à d'autres personnes qui pourraient en faire une utilisation commerciale. Les associés de Cognizant doivent comprendre et respecter pleinement la [Politique sur les délits d'initiés](#) ainsi que les politiques et procédures connexes de Cognizant.

Pratiquer une bonne gestion financière

Nous sommes de bons gestionnaires des ressources de l'entreprise – le temps, l'argent, les ressources humaines et les biens – et prenons les décisions servant au mieux les intérêts de l'entreprise.

Utilisez toujours judicieusement les ressources de l'entreprise et veillez à ce que les dépenses soient conformes à toutes les politiques et procédures pertinentes de Cognizant.

Nous enregistrons et justifions avec précision toutes les transactions dans nos livres, registres, comptes et états financiers. Les associés doivent s'assurer que nous tenons des dossiers et des livres complets et exacts, remplis en temps opportun, et que nos comptes reflètent bien les transactions; Il s'agit d'une condition préalable à la préparation d'états financiers précis pour les parties prenantes externes. Cognizant a également une tolérance zéro pour la présentation de demandes fausses ou inexactes à ses clients ou aux tiers avec lesquels il interagit, y compris toute entité gouvernementale. Veillez toujours à enregistrer et à classer tous les coûts – y compris les feuilles de temps, les rapports de déplacement et de dépenses et autres dépenses facturables – dans les comptes et clients appropriés et examinez soigneusement tous les documents pour vous assurer de leur exactitude.

Nous protégeons les données financières sensibles contre une divulgation à des tiers. Ne partagez les données financières sensibles qu'avec ceux qui ont besoin de les connaître. Avant de transmettre des données financières sensibles de Cognizant à une tierce partie, prenez toutes les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations.



Gérer les dossier de manière responsable

Nous conservons et éliminons les dossiers commerciaux de manière légale et responsable.

Suivez toujours la Politique de conservation des dossiers et les calendriers de conservation des dossiers associés qui s'appliquent à nos établissements et à nos projets et ne détruisez jamais de dossiers à moins que nous devions le faire pour agir en conformité avec toute exigence pertinente concernant la conservation des horaires en vigueur et/ou pour satisfaire à tout avis légal qui se rapporte à ceux-ci.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Assurez-vous de protéger les renseignements et les biens de notre entreprise et de nos clients.
- Communiquez de façon professionnelle et de manière appropriée.
- Suspectez-vous une utilisation inappropriée quelconque des biens de Cognizant ou d'un client? Signalez-le à l'adresse CSIRT@cognizant.com.

En savoir plus

- Politique de confidentialité au niveau mondial
- Avis concernant la vie privée des associés
- Politique relative à la propriété intellectuelle
- Politique sur une utilisation acceptable
- Politique de conservation des dossiers
- Politique relative aux communications externes et aux réseaux sociaux
- Politique sur les délits d'initiés
- Politique de gérance financière



Considérations supplémentaires

Bon jugement

Notre Code ne remplace pas le bon jugement que doivent exercer tous les associés Cognizant au quotidien. Si vous jugez que vous ou qu'un autre associé avez des préoccupations de nature éthique, tenez compte des points suivants avant de décider du processus à suivre :

- Cela pourrait-il être contraire à la loi?
- Cela pourrait-il nuire à la marque, à la réputation, aux résultats financiers ou aux relations d'affaires de Cognizant?
- Selon vous, de quelle façon la décision serait-elle perçue par les autres associés de Cognizant ou par une personne extérieure à Cognizant?
- Suis-je prêt à être tenu responsable de cette décision?
- Est-ce conforme au Code de Cognizant?

Enquêtes gouvernementales

Aucune partie de notre Code ne doit être mal comprise pour vous empêcher de signaler une violation d'une loi à une agence gouvernementale ou de coopérer quant à toute enquête menée par le gouvernement. Si vous avez des questions concernant les enquêtes menées par le gouvernement, veuillez les adresser au service juridique.

Dispenses quant à la conformité à ce Code

Bien que les politiques énoncées dans le présent code doivent être suivies rigoureusement, une exception pourrait être accordée dans des circonstances spéciales et dans une perspective limitée. Si vous croyez qu'une exception s'avère nécessaire, vous devriez communiquer avec votre directeur/-trice immédiat(e) et si il ou elle est d'accord, vous pouvez alors obtenir une approbation auprès de notre responsable principal(e) de la déontologie et de la vérification de la conformité.

Notre responsable principal(e) de la déontologie et de la vérification de la conformité maintient un dossier de toutes les demandes d'exceptions, de même que de la disposition de telles requêtes et en faire part au comité responsable de la vérification au sein de l'entreprise.

Tout membre de la direction ou membre du conseil qui souhaite obtenir une autorisation pour déroger à toute disposition du Code doit contacter l'avocat(e) général(e) de l'entreprise. Toute dispense quant au code pour les membres de la direction ou les membres du conseil ou encore toute modification apportée au présent code qui les concerne peut uniquement être effectuée par le comité de direction de l'entreprise et pourrait être divulguée conformément à la loi ou à la réglementation touchant le marché boursier.

Demander de l'aide ou soulever des inquiétudes

Les associés de Cognizant ont la responsabilité de signaler toute violation suspectée à ce Code. Cognizant s'engage à veiller à ce qu'une personne ne subisse pas de représailles pour avoir signalé ce genre d'inquiétudes.

Les représailles en cas de signalement sont interdites.

Cognizant s'engage à veiller à ce qu'une personne ne subisse pas de représailles pour avoir signalé de bonne foi des problèmes liés à la déontologie et à la conformité. Les mesures de représailles interdites englobent notamment le renvoi, une rétrogradation, une suspension, le harcèlement, des menaces ou toute autre action discriminatoire envers une personne qui soumet un rapport quant à une non-conformité suspectée. Les personnes qui prennent part à des gestes de représailles pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au renvoi, selon ce que permettent les lois locales. Si vous savez ou encore que vous suspectez que vous ou quelqu'un que vous connaissez a subi des représailles, vous devriez alors communiquer avec notre responsable principal(e) de la déontologie et de la vérification de la conformité ou téléphoner à la ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité immédiatement.

Pour de plus amples renseignements sur notre interdiction quant aux mesures de représailles pour le signalement de comportements indésirables, veuillez consulter notre [Politique relative aux dénonciateurs et non-représailles](#).



Pour signaler une violation réelle ou suspectée de notre Code, les personnes et les ressources suivantes sont disponibles pour vous venir en aide :

- Tout membre du service juridique de Cognizant
- Notre Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
Courriel : chiefcomplianceofficer@cognizant.com
courrier : Cognizant Technology Solutions
À l'attention de : Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
Glenpointe Centre West 300 Frank W. Burr Boulevard Suite 36, 6th Floor
Teaneck, New Jersey 07666 USA
- Notre ligne d'assistance ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité (voir [page 20](#) de ce document.)

À NOTER

- Si vous soupçonnez une violation quelconque de notre Code, signalez-la.
- Nous n'exercerons pas de représailles contre quiconque faisant un signalement, même s'il n'y a pas existence d'une violation.
- Les associés doivent coopérer pleinement aux enquêtes sur les questions concernant la déontologie ou la conformité.

Accéder à la ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité de Cognizant

Visitez le site Web de la Ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité au www.cognizant.com/compliance-helpline, puis suivez les directives pour soumettre un signalement.

Pour effectuer un signalement par téléphone, veuillez composer le numéro correspondant précisément à votre pays et suivez les invites :



Tous les autres endroits : Code d'accès du pays + 866 824 4897

Vous trouverez d'autres code d'accès direct d'AT&T sur le site Web suivant : <https://www.business.att.com/collateral/access.html>

La ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité de Cognizant offre les services d'un fournisseur tiers, qui sont disponibles par téléphone ou en ligne 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Il est possible de signaler des violations suspectées ou de faire part d'inquiétudes de façon anonyme, là où les lois locales le permettent. Cependant, nous vous encourageons à vous identifier lorsque vous signalez une infraction afin qu'on puisse obtenir d'autres renseignements, au besoin. Lorsque possible et là où la loi le permet, votre identité restera entièrement confidentielle. La ligne d'assistance téléphonique sur la déontologie et la conformité offre aussi un service de réponse aux questions auquel les associés peuvent poser des questions.



Cognizant (Nasdaq-100: CTSI) met sur pied des entreprises modernes. Nous aidons nos clients à moderniser la technologie, à réimaginer les processus et à transformer les expériences afin qu'ils puissent continuer à progresser dans un monde en constante évolution. Ensemble, nous améliorons la vie quotidienne. Découvrez comment à www.cognizant.com ou @cognizant.

Siège social mondial

300, boul. Frank W. Burr
Bureau 36, 6e étage
Teaneck, NJ 07666 États-Unis
Téléphone : +1 201 801-0233
Télécopieur : +1 201 801-0243
Sans frais : +1 888 937-3277

Siège social européen

1 Kingdom Street
Paddington Central
London W2 6BD England
Phone: +44 (0) 20 7297 7600
Fax: +44 (0) 20 7121 0102

Siège social en Inde

No 5 - 535, chemin Old Mahabalipuram
Okkiyam Pettai, Thoraiakkam
Chennai, 600 096 Inde
Téléphone : +91 (0) 44 4209 6000
Télécopieur : +91 (0) 44 4209 6060

Siège social de l'Asie-Pacifique

1, croissant Changi Business Park
Plaza 8@CBP # 07-04/05/06
Tour A, Singapore 486025
Téléphone : +65 6812 4051
Télécopieur : +65 6324 4051

© Droits d'auteur 2022, Cognizant. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation écrite expresse de Cognizant. Les informations fournies dans le présent document peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Toutes les autres marques de commerce mentionnées dans les présentes sont la propriété de leurs titulaires respectifs.